

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

N°000517/2017

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
DE LA VALLEE DE
CHAMONIX MONT-BLANC**

SERVICE PLANIFICATION TERRITORIALE
AB/CD

ARRETE DU PRESIDENT

Objet : Ouverture de l'enquête publique - modification n°8 du PLU de CHAMONIX-MONT-BLANC

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc,

VU les articles L.153-36, 153-37, 153-41, 153-43 et R.153-8 du Code de l'Urbanisme,

VU les articles L.151-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

VU les délibérations en date des 08 juillet et 14 septembre 2005 approuvant le PLU de Chamonix-Mont-Blanc

VU la décision rendue le 20 décembre 2017 de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de ne pas soumettre le projet de modification du PLU à évaluation environnementale.

VU la décision n° E17000406/38 en date du 14 novembre 2017 aux termes de laquelle le Président du Tribunal Administratif de Grenoble désigne Monsieur Alain COQUARD en qualité de commissaire enquêteur titulaire,

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

CONSIDERANT que la Commune de Chamonix souhaite modifier certaines dispositions du règlement du PLU notamment suite à la suppression du COS et des surfaces minimales de terrain pour construire (loi ALUR), et également en vue d'assurer le maintien du commerce de proximité dans les centre-villes et bourgs.

ARRETE

Article 1 – Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC pour une durée de 32 jours à compter du **22 janvier 2018 à 9 heures et jusqu'au 22 février 2018 à 17 heures**.

Article 2 - La procédure porte sur des modifications réglementaires notamment en vue de maintenir les équilibres initialement prévus au PLU qui ont été déstabilisés suite à l'abrogation du COS et des surfaces minimales (loi ALUR),
Elle introduit également des mesures réglementaires et de zonage en faveur du commerce de proximité, instaure des périmètres de projets.
Les plans des servitudes et contraintes architecturales sont également modifiés.

Article 3 – Monsieur Alain COQUARD, exerçant la profession de commandant honoraire de la Police Nationale, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, par décision n°E17000406/38 en date du 14 novembre 2017.

Article 4 – Les pièces du dossier de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Communauté de Communes, pendant la durée de l'enquête indiquée à l'article 1 aux heures d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Le dossier d'enquête pourra être également consulté sur le site internet de la Communauté de communes : <https://www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr> et sur le site de la Mairie de Chamonix-Mont-Blanc : www.chamonix.fr

Un poste informatique sera en libre accès pour consultation du dossier au 3ème étage de la Mairie (DDDT).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner, le cas échéant, ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

CCVCMB – BP 91 – 74400 CHAMONIX MONT-BLANC – en précisant « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur ».

Un registre sera également à disposition par voie dématérialisée pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr>

Article 5 – Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de Chamonix-Mont-Blanc les :

- vendredi 26 janvier 2018 de 14 heures à 17 heures,
- lundi 05 février 2018 de 14 heures à 17 heures,
- jeudi 22 février 2018 de 14 heures à 17 heures.

Article 6 – Le public pourra recueillir toute information auprès de la Direction du Développement Durable du Territoire (DDDT), 3é étage de la Mairie.

Article 7 – Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché à la Communauté de Communes et publié par tout procédé en usage dans la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de cette dernière en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Article 9 – A l'expiration du délai de l'enquête publique prévue à l'article 1, le registre sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Président.

Article 10 – Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressé à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions pendant un an à la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture (service DDDT), ainsi que sur le site Internet de la CCVCMB et de la Commune aux adresses susvisées à l'article 4.

Article 11 – Au terme de l'enquête publique, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes sera amené à se prononcer par délibération sur l'approbation du projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme.

Article 12 – Une copie du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Haute-Savoie, sous couvert du Sous-Préfet,
- au Commissaire Enquêteur,
- au Directeur Départemental des Territoires,
- aux Personnes Publiques Associées énoncées par l'article L.132-7 du Code de l'Urbanisme.

Fait à CHAMONIX-MONT-BLANC,
le 2 JAN. 2018

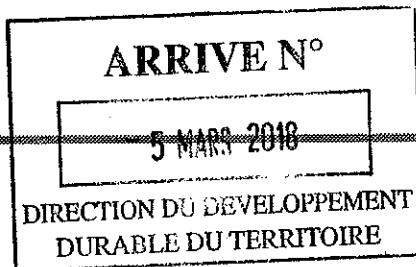
Le Président,
Eric FOURNIER



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le :
Notifié ou publié le :

Alain COQUARD
Commissaire enquêteur
8, rue Camille Dunant
74000 ANNECY

☎ : 04 50 33 03 33
✉ : 06 70 60 33 11



Monsieur le Président
de la Communauté de Communes
de la vallée de Chamonix Mont-Blanc
BP 91 – 74400 CHAMONIX MONT-BLANC

Objet:
Transmission observations.

Annecy, le 2 mars 2018.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le procès-verbal ci-joint concernant les observations (22) et leurs annexes (10) inscrites sur le registre d'enquête ainsi que les courriels (29) et les courriers (16) reçus dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de la modification n° 8 du PLU de la commune de Chamonix Mont-Blanc.

Merci de me faire part de vos réponses aux questions et interrogations posées afin de me permettre de rédiger mon rapport et ses conclusions.

Vous remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Alain COQUARD

PROCES VERBAL des OBSERVATIONS, COURRIELS
et COURRIERS RECUS AU COURS DE L'ENQUETE
PUBLIQUE EFECTUEEE DU 22 JANVIER au 22 FEVRIER
2018 à CHAMONIX MONT-BLANC (74440)

A l'issue de l'enquête publique ayant pour objet le projet de la modification n°8 du PLU de Chamonix- Mont-Blanc,

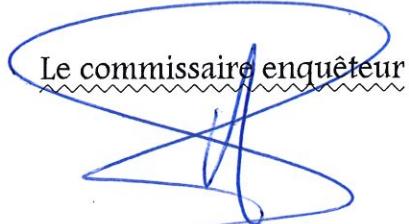
Nous : Alain COQUARD, commissaire enquêteur : disons avoir tenu 3 permanences au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc au cours desquelles une soixantaine de personnes ont été reçues :

- 22 observations ont été portées sur le registre + 10 annexes
- 29 courriels sur le registre dématérialisé
- 16 courriers reçus en mairie

Ces observations, annexes, courriels et courriers sont transmis à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de CHAMONIX MONT-BLANC pour examen et réponse de sa part.

Trois thèmes principaux ont été soulevés :

- 1) l'interprétation de l'application de la loi ALUR sur le territoire de la commune.
- 2) le changement de hauteur des constructions et l'obligation de respecter une limite réglementaire de séparation entre deux constructions.
- 3) les interrogations posées par la chambre syndicale hôtelière de Chamonix concernant l'article UA2 à propos des points suivants : – occupation et utilisation du sol admises soumises à des conditions particulières ? – qu'entend-on par Occupation ? – clarification de la définition constructions ou destinations nouvelles ? définition de rez commercial et périmètre de village ?


Le commissaire enquêteur

Alain COQUARD
Commissaire enquêteur
8, rue Camille Dunant
74000 ANNECY

■ : 04 50 33 03 33
■ : 06 70 60 33 11

Monsieur le Président
de la Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

BP 91 - 74400 CHAMONIX MONT-BLANC

Objet:
Report remise rapport d'enquête publique
n° E17000406/38

Annecy, le 16 mars 2018.

Monsieur le Président,

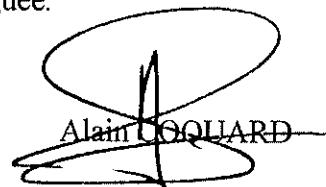
J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de l'entretien de ce jour avec votre service Urbanisme concernant ma demande de délai pour rendre mon rapport et mes conclusions concernant l'enquête publique relative à la *modification n° 8 du plan local d'urbanisme de la commune de Chamonix Mont-Blanc*.

Les questions posées nécessitent pour la formulation de réponses adéquates des consultations auprès de certains services notamment ceux de l'Etat. Pour ces raisons la rédaction de mon rapport va s'en trouver retardée.

J'estime qu'il me sera raisonnablement possible de rendre mon rapport pour le 6 avril 2018.

Le Tribunal Administratif ne voyant aucun inconvénient à cette prolongation, dans la mesure où votre seul assentiment suffit, je vous remercie de me confirmer votre accord.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.



Alain COQUARD

Copie : - Tribunal Administratif de Grenoble
- Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Chamonix, le 19 MARS 2010

Monsieur Alain COQUARD
8, rue Camille Dunant
74000 ANNECY

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Dossier suivi par Anne BERTHIER
E-mail : anne.berthier@ccvcmr.fr
Tél : 04 50 54 78 36

Réf : AB/CD/006888

Objet : Réponses aux observations du public sur la modification n°8 du PLU de Chamonix

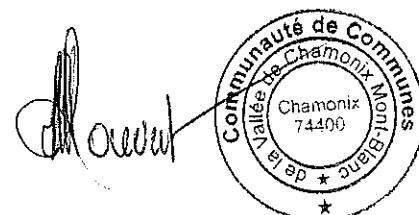
Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint les remarques et propositions de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, relatives aux observations du public concernant la modification n°8 du PLU de Chamonix-Mont-Blanc.

Par ailleurs, je prends note de votre demande de délai supplémentaire pour rendre votre rapport et vos conclusions concernant cette modification, qui se termine le vendredi 6 avril.

Veuillez agréer, **Monsieur**, l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Michel COUVERT,
Élu communautaire



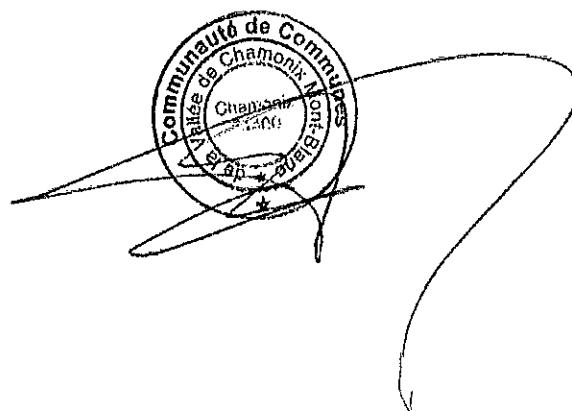


CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Eric FOURNIER, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, certifie que l'arrêté n°000517/2017 en date du 2 janvier 2018, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique pour la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de Chamonix, a fait l'objet d'un affichage en Mairie de Chamonix, à la mairie annexe de Chamonix (Argentière) et sur le panneau d'affichage réservé à la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc entre le vendredi 5 janvier et le jeudi 22 février 2018 inclus, conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

Fait à Chamonix
Le 22 FEV. 2018

Eric FOURNIER
Président de la CCVCMB



**LE COMITÉ D'ENQUÊTEUR
VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**MODIFICATION N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE CHAMONIX MONT-BLANC**

Par arrêté n° 0005/17/2017, a été prescrite la mise à l'enquête publique de la modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Chamonix Mont-Blanc. Cette procédure porte sur diverses modifications graphiques et réglementaires notamment en vue de maintenir les équilibres initialement prévus au PLU.

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC pour une durée de 32 jours à compter du lundi 22 janvier, 9h00, et jusqu'au jeudi 22 février 2018, 17h00.

Monsieur Alain COQUARD, exerçant la profession de commandant honoraire de la Police Nationale, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Monsieur le Préfet du Tribunal Administratif de Grenoble, par décision n° E17000406/38 en date du 14 novembre 2017.

Les pièces du dossier de modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme, ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Communauté de Communes, pendant la durée de l'enquête indiquée à l'article 1 aux heures d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Le dossier d'enquête pourra être également consulté sur le site Internet de la Communauté de communes : www.co-vallee-de-chamonix-mont-blanc.fr et sur le site de la Mairie de Chamonix-Mont-Blanc : www.chamonix.fr.

Un poste informatique sera en libre accès pour consultation du dossier au 5ème étage de la Mairie (DDDT).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner, le cas échéant, ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

CCVCMB - BP 91 - 74400 CHAMONIX MONT-BLANC - en précisant "à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur".

Un registre sera également à disposition par voie dématérialisée pendant toute la durée de l'enquête aux adresses suivries.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de Chamonix-Mont-Blanc les :

- vendredi 26 janvier 2018 de 14 heures à 17 heures,

- lundi 05 février 2018 de 14 heures à 17 heures,

- jeudi 22 février 2018 de 14 heures à 17 heures.

Le public pourra recueillir toute information auprès de la Direction du Développement Durable du Territoire (DDDT), 3ème étage de la Mairie.

À l'expiration du délai d'enquête publique prévu à l'article 1, le registre sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Le commissaire enquêteur disposerá d'un délai d'un mois pour transmettre le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Tribunal Administratif de Grenoble.

Le public pourra consulter le rapport et ces conclusions pendant un an à la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture (service DDDT), ainsi que sur le site Internet de la CCVCMB et de la Commune aux adresses suivries à l'article 4.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes sera amené à se prononcer par délibération sur l'approbation du projet de modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme.

Le Président, Eric FOURNIER,

142577900



epillon
AVOCATS

Arcopole B
2 impasse de la Source
74200 THONON LES BAINS

JMD CONSEIL
S.A.S. au capital de 4.003.390 €
Siège social : 74240 GAULLARD
8 rue de l'Industrie
822 036 RCS THONON

AUX TERMES D'UNE DELIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 01/12/2017, LES ACTIONNAIRES ONT DÉCIDÉ DE NOMMER EN REMPLACEMENT DE LA S.A.S. "COFIDEFEST AUDIT", EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES ITALIAIRE, LA SOCIÉTÉ "IN EXTENSO MONT-BLANC", DONT LE SIÈGE SOCIAL EST À 74460 MARNAZ, 390 RUE DES PAUPIERS, ECOTEC, ET DE NE PAS REMPLACER M. XAVIER DECURINING. COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT DÉMISSIONNAIRE. LE DÉPÔT LÉGAL SERA EFFECTUÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE THONON-LES-BAINS. POUR AVIS : Le Président.

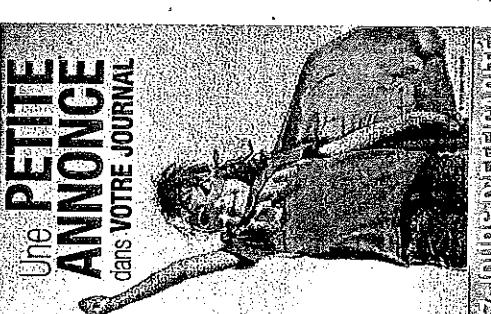
14258925900

ROLLUX CHAMPLIAUD

Avocats Associés
139 rue Vendôme 69006 LYON
9 Avenue du Général de Gaulle
74200 THONON LES BAINS

1425884102

PETITE ANNONCE
dans VOTRE JOURNAL



AVIS DE MODIFICATION : CABINET DENTAIRE DES DOCTEURS FLATIN ET DEMAGNY - SELARL de Chirurgiens-Dentistes - Au capital de 17.146 €. Siège social : 1 rue des Italiens 831 399 118 R.C.S. THONON LES BAINS. Par décisions en date du 15/12/2017, la collectivité des associés a, à effet du 31/12/2017 : - pris acte de la démission de Aliénor DEMAGNY de ses fonctions de co-gérante sans pourvoir à son remplacement ; - décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale en lieu et place de CABINET DENTAIRE DES DOCTEURS FLATIN ET DEMAGNY : SELARL DU DOCTEUR PIERRE FLATIN

1425889300

DURS DE FERFAUT

VILLE D'ANNECY

Avis d'appel public à la concurrence

Monsieur le Maire
Esplanade de l'Hôtel-de-Ville - BP 2305 - 74011 Annecy Cedex
Tél : 04 50 38 59 - Fax : 04 50 33 89 03 - web : <http://www.annecy.fr>
meli : marchepublics@ville-anney.fr - web : <http://www.annecy.fr>
L'avis implique un marché public
Objet : Remplacement du sol en gazon synthétique de deux terrains de football.
Référence acheteur : gazon synthétique 2 terrains
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée
Code NUTS : FRK28

Description :
Le délai d'exécution du lot n° 1 est fixé à : 10 semaines (période de préparation exclue).
Le délai d'exécution du lot n° 2 est fixé à : 8 semaines (période de préparation exclue).
Classification CPV :
Principale : 45112720 - Travaux d'aménagement paysager de terrains de sport et d'aires de loisirs
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON
Forme du marché : Prestation divisée en lots ; oui
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
Options : oui
Les garanties sont acceptées

Pour chaque lot, il comprend une tranche ferme et une variante. Le candidat doit obligatoirement présenter une offre de base. Et une variante.

Les variantes peuvent concerner le matériau utilisé. Pour l'offre en variante les candidats remettent les documents suivants, propres à la variante :

- un acte d'engagement à
- une décomposition de prix global et forfaitaire

En tout état de cause, le candidat doit, obligatoirement, répondre sur la solution de base. Une offre présentant une variante sera rejetée.

Lot N° 1 - Terrain annexe n°3 du parc des sports d'Annecy - CPV 4523200
Lot N° 2 - Terrain de Vieuzy à Seynod - CPV 45233200

Conditions relatives au contrat

Financement : Financement selon ressources propres à la collectivité, paiement sous 30 jours

Forme juridique : En cas de groupement conjoint, l'entreprise mandataire du groupement devra être solidaire de chacun de ses co-traitants.

Conditions de participation au contrat

Candidat : Documents à produire quant aux qualités et capacités du candidat, au profit de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature, Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daf/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daf/formulaires-declaration-du-candidat>)

La qualification peut être remplacée par des références, sur les trois dernières années, concernant des travaux similaires. A défaut de

668161100

Forme du marché : prestations divisées en lots ; non
Critères d'attribution : offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation), lettre d'invitation ou document descriptif. Remise des offres : 23/02/2018 à 12 h 00 au plus tard.
Envoyez à la publication le 2/2/2018
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, Poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.mp74.fr>.



VILLE D'ANNECY

Avis d'appel public à la concurrence

Monsieur le Maire
Esplanade de l'Hôtel-de-Ville - BP 2305 - 74011 Annecy Cedex
Tél : 04 50 38 59 - Fax : 04 50 33 89 03 - web : <http://www.annecy.fr>
meli : marchepublics@ville-anney.fr - web : <http://www.annecy.fr>
L'avis implique un marché public
Objet : Remplacement du sol en gazon synthétique de deux terrains de football.
Référence acheteur : gazon synthétique 2 terrains
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée
Code NUTS : FRK28

Description :
Le délai d'exécution du lot n° 1 est fixé à : 10 semaines (période de préparation exclue).
Le délai d'exécution du lot n° 2 est fixé à : 8 semaines (période de préparation exclue).
Classification CPV :
Principale : 45112720 - Travaux d'aménagement paysager de terrains de sport et d'aires de loisirs
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON
Forme du marché : Prestation divisée en lots ; oui
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
Options : oui
Les garanties sont acceptées

Pour chaque lot, il comprend une tranche ferme et une variante. Le candidat doit obligatoirement présenter une offre de base. Et une variante.

Les variantes peuvent concerner le matériau utilisé. Pour l'offre en variante les candidats remettent les documents suivants, propres à la variante :

- un acte d'engagement à

- une décomposition de prix global et forfaitaire

En tout état de cause, le candidat doit, obligatoirement, répondre sur la solution de base. Une offre présentant une variante sera rejetée.

Lot N° 1 - Terrain annexe n°3 du parc des sports d'Annecy - CPV 4523200

Lot N° 2 - Terrain de Vieuzy à Seynod - CPV 45233200

Conditions relatives au contrat

Financement : Financement selon ressources propres à la collectivité, paiement sous 30 jours

Forme juridique : En cas de groupement conjoint, l'entreprise mandataire du groupement devra être solidaire de chacun de ses co-traitants.

Conditions de participation au contrat

Candidat : Documents à produire quant aux qualités et capacités du candidat, au profit de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature, Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daf/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daf/formulaires-declaration-du-candidat>)

- La/les qualification(s) souhaitée(s) sont :

Qualification(s) P20 SY ou Qualisport 102

La qualification peut être remplacée par des références, sur les trois dernières années, concernant des travaux similaires. A défaut de

868148500

AVIS

Avis administratifs

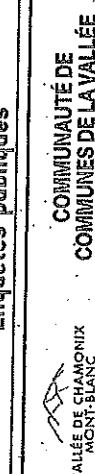


PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Approbation de la modification n°1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de SERVOZ

Le public est informé que, par arrêté préfectoral n° DDT-2018-056 en date du 17 janvier 2018, la modification n° 1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Servoz est approuvée. Cet arrêté sera affiché pendant la durée d'un mois à la mairie de Servoz et au siège de la communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc. Il fait l'objet d'une publicité par voie de presse locale et d'une mention au accusé des actes administratifs de la préfecture. Le dossier approuvé comprend une note de présentation, une carte réglementaire et un règlement. Il est tenu à la disposition du public en mairie, au siège de la communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc. Il est également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie (www.haute-savoie.gouv.fr).
868148500

Enquêtes publiques



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

VALLEE DE CHAMONIX
MONT-BLANC

Avis d'enquête publique

Modification n° 8 du plan local d'urbanisme de la commune de Chamonix Mont-Blanc

Par arrêté n° 0000517/2017, a été présentée la mise à l'enquête publique de la modification n° 8 du plan local d'urbanisme de la commune de Chamonix Mont-Blanc. Cette procédure porte sur diverses modifications graphiques et réglementaires notamment en vue de maintenir les équilibres initialement prévus au PLU.
Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n° 8 du plan local d'urbanisme de la commune de CHAMONIX MONT-BLANC pour une durée de 32 jours à compter du lundi 22 janvier 9 h 00 et jusqu'au lundi 22 février 2018 17 h 00.
Monsieur Alain COQUARD, exerçant la profession de commandant honoraire de la Police Municipale, a été désigné à l'enquête publique administratif par Monsieur le Président du tribunal administratif de Grenoble, par décision n° E17000406/38 en date du 14 novembre 2017.
Les pièces du dossier de la modification n° 8 du plan local d'urbanisme, ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, doté et paraphé, par le commissaire enquêteur seront déposés à la Communauté de communes, pendant la durée de l'enquête indiquée ci-dessus aux heures d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures

Contact : Catherine Vidal - 06 22 57 23 53
catherine.vida@edauphine.com
Josée Raimond - 04 79 33 86 72
Id/legales73@edauphine.com

marchés.
5 - Procédure adaptée en application de l'ordonnance n° 2015-899 et de l'article 27 du décret n° 2016-360.
5 - Conditions de dépôt :
Date limite de réception des offres : lundi 26 février 2018 à 16h00
6 - Date d'envoi du présent avis : 150 jours
7 - Retrouvez l'ensemble de nos avis de consultations et inscrivez-vous à notre service d'alerte sur www.hautesavoiehabitat.fr espace Entreprises et Marchés"

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex
Commissaire aux comptes suppléant : M. Michel ROUX
- Président : 123Investment Charenton-Le-Pont
- Tél : 01 42 22 1900

20, avenue Victor Cresson - BP 60 - 9

